

MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 octobre 2023 à la salle du conseil, située au 380, Route 111, à La Corne.

Sont présents : M. Éric Comeau, maire
M. André Gélinas, conseiller
M. Samuel Vaillancourt, conseiller
M. Yanick Hamel, conseiller
Mme Annie Grandmont, conseillère

Sont absent : M. Gaétan Goyette, conseiller
M. André Beauchemin, conseiller

Les membres présents forment quorum.

Madame Magella Guévin, greffière-trésorière et madame Chantal Lessard, greffière-trésorière adjointe sont également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h) par monsieur Éric Comeau, maire et président d'assemblée.

À noter que sauf indication à l'effet contraire, le vote sur les propositions de résolutions contenues au présent procès-verbal ne réfère qu'aux votes des conseillers ou conseillères, le maire n'étant pas tenu de voter.

208-10-23 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Annie Grandmont, appuyé de monsieur André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseiller-ères présent-es d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, tout en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert et en y ajoutant les points 19.1 « Réparation des freins du VO-0302 », 19.2 « Demande de prêter de la salle Champagne pour des cours de danse », 19.3 « Affectation de la facture de Simon Luneau, électricien » et 19.4 « Dépôt d'un projet dans le programme PAFIRSPA » :

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 5 octobre 2023 à 19 h

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 septembre 2023.
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 septembre 2023.
5. Approbation des dépenses du mois de septembre 2023.
6. Mention de la date d'Halloween 2023.
7. Adoption du règlement numéro 290 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
8. Renouvellement du contrat d'entretien ménager.
9. Entente de nivelage et de déneigement avec la municipalité de St-Marc-de-Figuery.
10. Entente de déneigement avec Lithium Amérique du Nord.
11. Location d'un camion pour le transport des matières de l'écocentre.
12. Renouvellement des assurances collectives.
13. Cession du lot 6 465 737 du cadastre du Québec.
14. Demande de prêt de la salle Champagne pour des cours de Pilates.
15. Paiement de la facture d'Excavation Val-d'Or.
16. Appui au Mont-Vidéo pour le programme PAFIRSPA
17. Mainlevée des obligations de l'acte de vente du lot 4 910 572 du cadastre du Québec.
18. Demande de modification pour le dossier 822012-00-000 auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.
19. Affaires nouvelles : 1) Réparation des freins du VO-0302.
2) Demande de prêter de la salle Champagne pour des cours de danse.

3) Affectation de la facture de Simon Luneau, électricien.

4) Dépôt d'un projet dans le programme PAFIRSPA.

5) _____

20. Période de questions.

21. Clôture de l'assemblée.

ADOPTÉE.

209-10-23 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par monsieur Yanick Hamel, appuyé de monsieur André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseiller-ères présent-es d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 septembre 2023, tel qu'il a été déposé. **ADOPTÉE.**

210-10-23 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par monsieur Samuel Vaillancourt, appuyé de monsieur André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseiller-ères présent-es d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 septembre 2023, tel qu'il a été déposé. **ADOPTÉE.**

211-10-23 5. APPROBATION DES DÉPENSES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par madame Annie Grandmont, appuyé de monsieur André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseiller-ères présent-es d'approuver les dépenses du mois de septembre 2023 pour un montant de 201 056,44 \$, et ce, tel que mentionné à l'annexe joint au présent procès-verbal. **ADOPTÉE.**

6. MENTION DE LA DATE D'HALLOWEEN 2023

Mention est faite que le mardi 31 octobre 2023 est la journée qui est choisie pour fêter l'Halloween à La Corne. Une surveillance sera effectuée par le service des incendies de La Corne de 18h à 20h.

212-10-23 7. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 290 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU QU'aucun avis de motion et projet de règlement ne sont nécessaires dans le cas de l'adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

ATTENDU QUE le règlement n'est pas lu en assemblée, les membres du conseil en ayant reçu une copie pour en prendre connaissance avant celle-ci ;

ATTENDU QU'une copie du règlement est disponible pour que les personnes assistant à la présente séance puissent en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yanick Hamel, appuyé de monsieur Samuel Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseiller-ères présent-es d'adopter le règlement numéro 290 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1. Une copie de ce règlement est annexée aux présentes. **ADOPTÉE**

213-10-23 8. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER

Il est proposé par madame Annie Grandmont, appuyé de monsieur André Gélinas, et résolu à l'unanimité des conseiller-ères présent-es de renouveler le contrat de service de madame Maryse Riopel pour l'entretien ménager de certains édifices publics de la Municipalité. Monsieur Éric Comeau, maire, est désigné comme représentant de la municipalité de La Corne pour la signature du contrat de renouvellement. **ADOPTÉE**

214-10-23 9. ENTENTE DE NIVELAGE ET DE DÉNEIGEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-DE-FIGUERY

Il est proposé par monsieur Yanick Hamel, appuyé de monsieur Samuel Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseiller·ères présent·es de renouveler l'entente entre la municipalité de La Corne et celle de Saint-Marc-de-Figuery pour le nivelage et le déneigement d'une section de 0,6 km de la route du Lithium, pour un montant total de 2 963\$. Monsieur Éric Comeau, maire, est désigné comme représentant de la municipalité de La Corne pour la signature de l'entente. **ADOPTÉE**

215-10-23 10. ENTENTE DE DÉNEIGEMENT AVEC LITHIUM AMÉRIQUE DU NORD

Il est proposé par monsieur André Gélinas, appuyé de madame Annie Grandmont et résolu à l'unanimité des conseiller·ères présent·es de renouveler l'entente entre la municipalité de La Corne et Lithium Amérique du Nord (Sayona) pour le déneigement d'une section de 1,6 km de la route du Lithium, pour un montant de 3 940,80\$, plus les taxes applicables. Monsieur Éric Comeau, maire, est désigné comme représentant de la municipalité de La Corne pour la signature de l'entente. **ADOPTÉE**

216-10-23 11. LOCATION D'UN CAMION POUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES DE L'ÉCOCENTRE

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites pour le transport des matières non récupérables de l'écocentre de La Corne au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Amos ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Grandmont, appuyé de monsieur André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseiller·ères présent·es d'octroyer le contrat de gré à gré à Transport Yvon Vigneault inc., et ce, pour le transport des matières non récupérables de l'écocentre de La Corne au LET d'Amos, selon les conditions ci-dessous, le montant du contrat se détaillant ainsi :

- Contrat de novembre 2023 au 30 avril 2024 ;
- Les transports se font sur demande de la Municipalité ;
- Les frais de transport sont de 450\$ par transport (aller et retour), plus un coût de 120\$ pour le déglacage du camion au besoin ;
- Le véhicule utilisé est un dump-trailer de 3 essieux ;
- Un contrat de service sera signé entre les parties, monsieur Éric Comeau, maire, étant nommé comme représentant de la Municipalité pour ladite signature.

ADOPTÉE

217-10-23 12. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES

ATTENDU QUE le régime d'assurances collectives de la municipalité vient à échéance ce mois-ci ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à son renouvellement avec le même assureur, soit Manuvie, et ce, pour un coût mensuel de 2 640,81\$, comprenant l'assurance-vie, la mort accidentelle et mutilation, l'assurance-vie des personnes à charge, l'assurance salaire longue durée, l'assurance maladie et l'assurance soins dentaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Samuel Vaillancourt, appuyé de monsieur Yanick Hamel et résolu à l'unanimité des conseiller·ères présent·es de renouveler le régime d'assurances collectives des employés de la municipalité de La Corne rétroactivement au 1^{er} septembre 2023 à août 2024 avec l'assureur Manuvie, et ce, pour un montant de 2 640,81\$ par mois, et de désigner madame Magella Guévin, directrice générale comme représentante de la Municipalité de La Corne pour toute signature nécessaire audit renouvellement. **ADOPTÉE.**

218-10-23 13. CESSION DU LOT 6 465 737 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité de La Corne prendra possession à titre gratuit, du lot 6 465 737 du cadastre du Québec pour des fins d'accès au lac La Motte dans le secteur ouest du 7^e Rang Ouest à La Corne;

ATTENDU QUE ce lot est cédé à la suite d'un développement résidentiel créé en 2017 dans le secteur ouest du 7^e Rang Ouest à La Corne, et des obligations de cession d'espaces pour des fins de parc, de terrains de jeux ou de sentiers piétonniers du promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Grandmont, appuyé de monsieur André Gélinas, et résolu à l'unanimité des conseiller·ères présent·es de prendre possession du lot 6 465 737 du cadastre du Québec aux conditions suivantes :

- Le propriétaire du lot 6 465 737 du cadastre du Québec cède gratuitement cette parcelle de lot à la Municipalité de La Corne;
- La municipalité de La Corne prend en charge les frais notairés reliés à cette acquisition de lot, ainsi que sa publication au registre foncier;
- La municipalité de La Corne désigne PME-Inter notaires d'Amos pour la rédaction et la publication de l'acte de cession.
- Désigner monsieur Éric Comeau, maire, ou madame Magella Guévin, directrice générale, ou madame Chantal Lessard, directrice générale adjointe, pour signer l'acte de cession.

ADOPTÉE.

219-10-23 14. DEMANDE DE PRÊT DE LA SALLE CHAMPAGNE POUR DES COURS DE PILATES

ATTENDU QUE madame Virginie Bernard désire utiliser la salle Champagne pour y donner des cours de Pilates pour la population de La Corne, et demande à bénéficier gratuitement de la salle Champagne pour l'année 2023 et 2024 ;

ATTENDU QUE les cours seront donnés les mercredis de 19 h 15 à 20 h à d'octobre 2023 jusqu'en mai 2024 ;

ATTENDU QUE pour tout prêt à titre gratuit de la salle Champagne, un contrat doit être signé par les parties qui spécifie les obligations du locataire des lieux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Grandmont, appuyé de monsieur Yanick Hamel, et résolu à l'unanimité des conseiller·ères présent·es de prêter à titre gratuit la salle Champagne à madame Virginie Bernard pour qu'elle puisse donner des cours de Pilates à la population de La Corne, et ce, les mercredis de 19 h 15 à 20 h, à compter d'octobre 2023 jusqu'en mai 2024, étant entendu que madame Bernard devra signer un contrat de prêt de la salle Champagne. **ADOPTÉE**

220-10-23 15. PAIEMENT DE LA FACTURE D'EXCAVATION VAL-D'OR

Il est proposé par monsieur Samuel Vaillancourt, appuyé de monsieur Yanick Hamel résolu à l'unanimité des conseiller·ères présent·es de payer la facture de 9169-7516 Québec inc. (Excavation Val-d'Or) d'un montant de 3 177,50\$, plus les taxes applicables, dans le cadre du projet du Pumptrack 2023. Ce projet bénéficie d'une aide financière du fonds structurant de la MRC d'Abitibi. En cas de dépassement des coûts, le montant de cette facture sera affecté au fonds réservé « Récréotouristique » au poste budgétaire 55-99110-000. **ADOPTÉE**

221-10-23 16. APPUI AU MONT-VIDÉO POUR LE PROGRAMME PAFIRSPA

ATTENDU QUE le Mont-Vidéo, centre de plein air situé dans la MRC d'Abitibi, demande un appui de la municipalité de La Corne pour le dépôt d'un projet dans le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PSFIRSPA) ;

ATTENDU QUE le projet d'envergure qui sera déposé dans le PAFIRSPA vise à créer de nouvelles infrastructures qui permettront de diversifier les activités présentes sur le site, que ce soit pour étirer la saison de neige, qu'en créant de nouvelles activités estivales et hivernales, le tout permettant d'offrir une plus grande variété de services pour répondre aux besoins de plus en plus nombreux des utilisateurs, et ce, en toutes saisons ;

ATTENDU QUE le Mont-Vidéo est un site important et primordial pour une région comme la nôtre qui permet de combler certains besoins plus pointus d'activités de plein air qui ne pourraient l'être, sans la présence du Mont-Vidéo, qu'en se déplaçant dans une autre MRC ou une autre région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Gélinas, appuyé de madame Annie Grandmont, et résolu à l'unanimité des conseiller-ères présent-es d'appuyer la démarche du Mont-Vidéo pour le dépôt d'un projet dans le cadre du PAFIRSPA. Le conseil municipal lui souhaite la meilleure des chances et espère que le projet déposé soit retenu. **ADOPTÉE**

222-10-23 17. MAINLEVÉE DES OBLIGATIONS DE L'ACTE DE VENTE DU LOT 4 910 572 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le lot 4 910 572 du cadastre du Québec a été acheté le 16 décembre 2021 par l'acte notarié signé devant Me Mélissa Hélie, sous sa minute 2 068, enregistré au Bureau de la publicité des droits au numéro 26 904 088;

ATTENDU QUE cet acte de vente comprend une clause intitulée « Conditions spéciales », où la Municipalité impose plusieurs conditions à l'acheteur, qui doivent les respecter selon les délais exigés à cette même clause;

ATTENDU QUE l'acheteur a respecté toutes les conditions exigées par la Municipalité dans les délais impartis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yanick Hamel, appuyé de monsieur Samuel Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseiller-ères présent-es d'accorder mainlevée sur la clause « Conditions spéciales », ainsi que sur tout droit de résolution détenue par la Municipalité sur le lot 4 910 572 du cadastre du Québec, et de désigner monsieur Éric Comeau, maire, ou madame Magella Guévin, directrice générale, ou madame Chantal Lessard, directrice générale adjointe, pour signer l'acte de mainlevée. **ADOPTÉE**

223-10-23 18. DEMANDE DE MODIFICATION POUR LE DOSSIER 822012-00-000 AUPRÈS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS.

ATTENDU QUE la municipalité de La Corne désire apporter un changement au dossier 822012-00-000 auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, section Droit des terres publiques ;

ATTENDU QUE la modification vise à enlever le nom d'une ancienne directrice générale de la Municipalité, afin d'ajouter pour son remplacement la mention « Service de comptabilité », évitant ainsi de nouvelles modifications en cas de départ d'un ou d'une employé-e ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Grandmont, appuyé de monsieur André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseiller-ères présent-es de demander au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, secteur Droit des terres publiques d'enlever le nom de l'ancienne directrice générale et de le remplacer pour la mention « Service de comptabilité » ; madame Magella Guévin, directrice générale et greffière-trésorière est désignée comme représentante de la municipalité de La Corne pour effectuer cette demande. **ADOPTÉE**

19. AFFAIRES NOUVELLES

224-10-23 19.1 RÉPARATION DES FREINS DU VO-0302

Il est proposé par monsieur Samuel Vaillancourt, appuyé de monsieur André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseiller·ères présent·es de faire réparer les freins du VO-0302 chez Équipement Amos Ltée pour un montant de 8 774,70\$, plus les taxes applicables. Cette dépense sera affectée au fonds réservé « machinerie », au poste budgétaire 55-99101-000. **ADOPTÉE**

225-10-23 19.2. DEMANDE DE PRÊT DE LA SALLE CHAMPAGNE POUR DES COURS DE DANSE

ATTENDU QUE madame Sandy Carrière désire utiliser la salle Champagne pour y donner des cours de danse pour la population de La Corne, et demande à bénéficier gratuitement de la salle Champagne pour l'année 2023 et 2024 ;

ATTENDU QUE les cours seront donnés les mardis de 19 h à 20 h à d'octobre 2023 jusqu'en juin 2024 ;

ATTENDU QUE certains mardis, la salle Champagne est utilisée par le conseil municipal pour les séances du conseil municipal et que la salle ne pourra pas être utilisée lors de ces journées, étant entendu qu'en tout temps, le conseil municipal pourrait devoir l'utiliser également pour la tenue de séances extraordinaires imprévues ;

ATTENDU QUE pour tout prêt à titre gratuit de la salle Champagne, un contrat doit être signé par les parties qui spécifie les obligations du locataire des lieux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yanick Hamel, appuyé de madame Annie Grandmont, et résolu à l'unanimité des conseiller·ères présent·es de prêter à titre gratuit la salle Champagne à madame Sandy Carrière pour la tenue de cours de danse à la population de La Corne, et ce, les mardis de 19 h à 20 h, à compter d'octobre 2023 jusqu'en juin 2024, étant entendu que madame Carrière devra signer un contrat de prêt de la salle Champagne. **ADOPTÉE**

226-10-23 19.3. AFFECTATION DE LA FACTURE DE SIMON LUNEAU, ÉLECTRICIEN

Il est proposé par madame Annie Grandmont, appuyé de monsieur Yanick Hamel et résolu à l'unanimité des conseiller·ères présent·es d'affecter la facture de Simon Luneau, électricien, d'un montant de 2 334,14\$, incluant les taxes applicables, au fonds réservé « récréotouristique », au poste budgétaire 55-99110-000. **ADOPTÉE**

227-10-23 19.4 DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE PROGRAMME PAFIRSPA

ATTENDU QUE le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) et présentement ouvert pour le dépôt de projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Corne désire déposer un projet dans ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yanick Hamel, appuyé de madame Annie Grandmont et résolu à l'unanimité des conseiller·ères présent·es **QUE :**

- la Municipalité de La Corne autorise la présentation du projet de Belvédère au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- soit confirmé l'engagement de la Municipalité de La Corne à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré

par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

- la Municipalité de La Corne désigne madame Ghislaine Masse, agente de développement, ou madame Magella Guévin, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée lors de la séance, aucune question n'a été reçue par écrit.

228-10-23 21. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Yanick Hamel de lever la séance à dix-neuf heures vingt-quatre minutes (19 h 24).

Je, Éric Comeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Comeau
Maire

Magella Guévin
greffière-trésorière